

Questions orales

L'hon. Bud Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, on m'a dit qu'on avait rendu un arrêté d'expulsion le 14 juillet 1977 contre un homme connu sous le nom de James Kennedy qu'on pense coupable de crimes reliés à la turpitude morale. L'avocat de l'homme connu sous le nom de James Kennedy a entamé certaines procédures judiciaires devant la Cour fédérale. Mes fonctionnaires étudient les conséquences de ces procédures sur l'exécution de l'arrêté d'expulsion.

M. Clarke: Quand M. Kennedy sera-t-il expulsé et à quel pays l'enverra-t-on, ou bien deviendra-t-il un autre général Quang?

M. Cullen: Non, je pense qu'une erreur de ce genre suffit, monsieur l'Orateur. Je crois savoir que M. Kennedy sera déporté en Irlande du Nord et qu'on fixera le moment de l'expulsion quand nos conseillers auront fini d'étudier quelles seront les conséquences de l'appel sur l'arrêté d'expulsion qui a déjà été rendu.

* * *

L'EXPANSION ÉCONOMIQUE RÉGIONALE

L'ACCORD AVEC LA COLOMBIE-BRITANNIQUE—LES GARANTIES ÉVENTUELLES CONCERNANT LES INCIDENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES DE LA CONSTRUCTION DE PIPE-LINES

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre de l'Expansion économique régionale au sujet des entretiens qui ont eu lieu récemment avec la Colombie-Britannique et de l'accord qui a été signé avec cette province. J'aimerais savoir s'il a été fait mention dans ces entretiens ou dans cet accord des conséquences socio-économiques tout à fait particulières qu'entraînerait pour le nord-est de la Colombie-Britannique la construction d'un pipe-line. Plus précisément, j'aimerais savoir si le gouvernement a l'intention de demander aux constructeurs de pipe-lines des garanties à l'égard des conséquences socio-économiques, que pourraient avoir ces ouvrages pendant et après leur construction.

[Français]

L'hon. Marcel Lessard (ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, il est bien évident que, dans le cours de nos négociations et de nos discussions, cette possibilité de la construction d'un pipe-line a été considérée mais, à ce moment-là, nous ne pouvions réellement pas, à ce stade, entrer dans les détails et les implications socio-économiques que pourrait avoir la construction d'un tel pipe-line, et les ententes que nous avons signées ne s'adressent pas à ce projet en particulier. Évidemment, lorsque la décision sera rendue publique et que la construction commencera, le ministère de l'Expansion économique régionale, ainsi que celui du développement économique de la Colombie-Britannique pourront continuer leurs négociations et examiner de quelle façon les ententes signées pourront être bénéfiques à la région en cause.

[M. Clarke (Vancouver Quadra).]

[Traduction]

L'ÉNERGIE

LE PIPE-LINE DU NORD—L'IMPOSITION POSSIBLE D'UNE CLAUSE DE GARANTIE RELATIVEMENT AUX CONSÉQUENCES SOCIO-ÉCONOMIQUES EN COLOMBIE-BRITANNIQUE

M. F. Oberle (Prince George-Peace River): Une question supplémentaire au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Comme l'Office national de l'énergie a recommandé d'exiger des cautionnements pouvant atteindre \$200 millions de dollars au titre de l'effet socio-économique sur le Yukon, le ministre a-t-il l'intention d'imposer une clause de ce genre pour les régions du nord-est de la Colombie-Britannique qui seraient traversées, étant donné que leur équilibre économique et écologique est tout aussi délicat que celui du Yukon?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Cette question générale du caractère de la décision à prendre ne pourra évidemment être décidée avant le débat qui doit avoir lieu à la Chambre, au début d'août je pense. A ce moment-là, tous les députés pourront exprimer leur avis. C'est ensuite seulement, dans le courant du mois d'août, que le gouvernement pourra prendre une décision à partir de ces avis et de tous les autres éléments d'information en sa possession. Telle est notre intention. Nous tiendrons également compte des observations qui pourraient nous être présentées sur cette question d'ici là.

* * *

LES POSTES

LA VENTE DES RÉPERTOIRES DE MÉNAGES À DES ENTREPRISES COMMERCIALES—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Howard Johnston (Okanagan-Kootenay): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Postes suppléant. Peut-il nous dire si on a pris une décision au sujet des répertoires de ménages que le ministère avait l'habitude de vendre à des entreprises commerciales et, dans l'affirmative, quelle est cette décision?

* * *

● (1450)

LA COMMISSION DES LIEUX ET MONUMENTS HISTORIQUES

LE REFUS OPPOSÉ AU CLASSEMENT DU LIEU DE NAISSANCE DE M. DIEFENBAKER—DEMANDE DE RÉVISION

M. Perrin Beatty (Wellington-Grey-Dufferin-Waterloo): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Étant donné que des millions de Canadiens voudraient que le gouvernement rende hommage à un ancien premier ministre éminent, le très honorable député de Prince-Albert, le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien songe-t-il à reconsidérer son refus d'intervenir auprès de la Commission nationale des lieux et monuments historiques pour qu'elle désigne comme monument historique la maison de Neustadt, en Ontario, le lieu de naissance de l'honorable député, comme lieu historique du vivant de ce dernier? Je voulais en parler parce que cette maison est maintenant propriété de particuliers et que le conseil local et le conseil de comté voudraient bien que le gouvernement fasse quelque chose.